

Ministry of Advanced  
Education and Skills  
Development

Program Delivery Support  
Branch  
33 Bloor Street East, 2<sup>nd</sup> Floor  
Toronto ON M7A 2S3  
Tel: (416) 314-4268  
Fax: (416) 325-6162

Ministère de l'Enseignement  
supérieur et de la Formation  
professionnelle

Direction du soutien à la prestation  
des programmes  
33, rue Bloor Est, 2<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 2S3  
Tél. : 416 314-4268  
Télééc. : 416 325-6162



## NOTE DE SERVICE

- DESTINATAIRES :** Fournisseurs de services du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes et du Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes
- EXPÉDITEUR :** David Cronin (en remplacement de Jacqueline Cureton)  
Directeur intérimaire, Direction du soutien à la prestation des programmes
- DATE :** Le 28 décembre 2016
- OBJET :** **Révision des lignes directrices sur le plan d'activités de 2017-2018 du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes et du Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes**
- NOTE DE SERVICE# :** YJC 2016-17#2

---

### Objectif

Cette note de service vise à informer tous les fournisseurs de services du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes et du Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes des modifications apportées aux lignes directrices sur le plan d'activités de 2017-2018.

### Portrait de la situation

Les modifications suivantes ont été apportées aux lignes directrices sur le plan d'activités du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes :

- 2.3. Plan de prestation de services – Dans le rapport détaillé sur la qualité des services du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes, les progrès accomplis doivent être déclarés en date du 30 septembre 2016.
- 3.1. Engagements en matière de rendement – La norme provinciale de qualité des services était erronée. Elle a été corrigée pour indiquer 6,30.

Les modifications suivantes ont été apportées aux lignes directrices sur le plan d'activités du Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes :

- 2.3. Plan de prestation de services – Dans le rapport détaillé sur la qualité des services du Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes, les progrès accomplis doivent être déclarés en date du 30 novembre 2016.

- 3.0. Engagements en matière de rendement – La norme provinciale minimale était erronée pour la coordination des services et le résultat des services. Elle a été corrigée pour indiquer 75 % et 90 %, respectivement.

### **Prochaines étapes**

- Les lignes directrices révisées sur le plan d'activités du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes et du Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes seront affichées sur le site EPEO le 10 janvier 2017.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation.

David Cronin

Directeur intérimaire (en remplacement de Jacqueline Cureton)